



Rapport annuel sur les comptes sociaux **2017**



Sommaire

- 5** Le conseil d'administration, le comité d'audit et la Direction générale
- 6** Rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice 2017
- 20** Compte de résultat
- 22** Bilan
- 24** Annexe aux comptes
- 46** Résolutions prises par l'assemblée générale du 27 juin 2018
- 48** Rapport général des commissaires aux comptes
- 55** Liste des associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance



Le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance

En haut et de gauche à droite : René Vandamme, Diouldé Niane, Bernard Bouny, Emmanuel Sales, Gilles Dupin, Jean-Marc Poisson, Christophe Saglio et Paul Tassel

Au centre : Anne-Cécile Martinot

En bas et de gauche à droite : Jean-Pierre Thiolat, Abed Yacoubi Soussane, Jacques Szmaragd et Pierre Ducrohet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(à compter du 27 juin 2018)

Président honoraire Robert Choplin †

Administrateur honoraire Paul Defourneaux

Président Gilles Dupin,
Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne, Président du conseil d'administration de l'Umam, Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances, Président du conseil d'administration de Capma & Capmi

Vice-Présidents Jacques Szmaragd
Emmanuel Sales, Président de la Financière de la Cité

Secrétaire Abed Yacoubi Soussane, Président du conseil de surveillance du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)

Administrateurs Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole, représentée par Lamjed Boukhris, Directeur général
Monceau Retraite & Épargne, représentée par Christophe Saglio
Monceau Générale Assurances, représentée par Jean-Pierre Thiolat
Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf), représentée par Bernard Bouny, Président
SONAM (Sénégal), représentée par Diouldé Niane, Président
Promutuel Ré (Québec), représentée par Sylvain Fauchon, Directeur général
MAMDA (Maroc), représentée par Hicham Belmrah, Président du Directoire
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), représentée par Jean-Marc Poisson, Directeur général
Pierre Ducrohet
Paul Tassel
René Vandamme, Président du comité d'audit
Anne-Cécile Martinot, Administrateur élu par les salariés

COMITÉ D'AUDIT

Président René Vandamme

Membres Emmanuel Sales
Pierre Ducrohet
Jacques Szmaragd
Jean-Pierre Thiolat

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général Gilles Dupin

Directeurs généraux délégués Anne-Cécile Martinot
Jean-Marc Poisson
Jérôme de Villèle

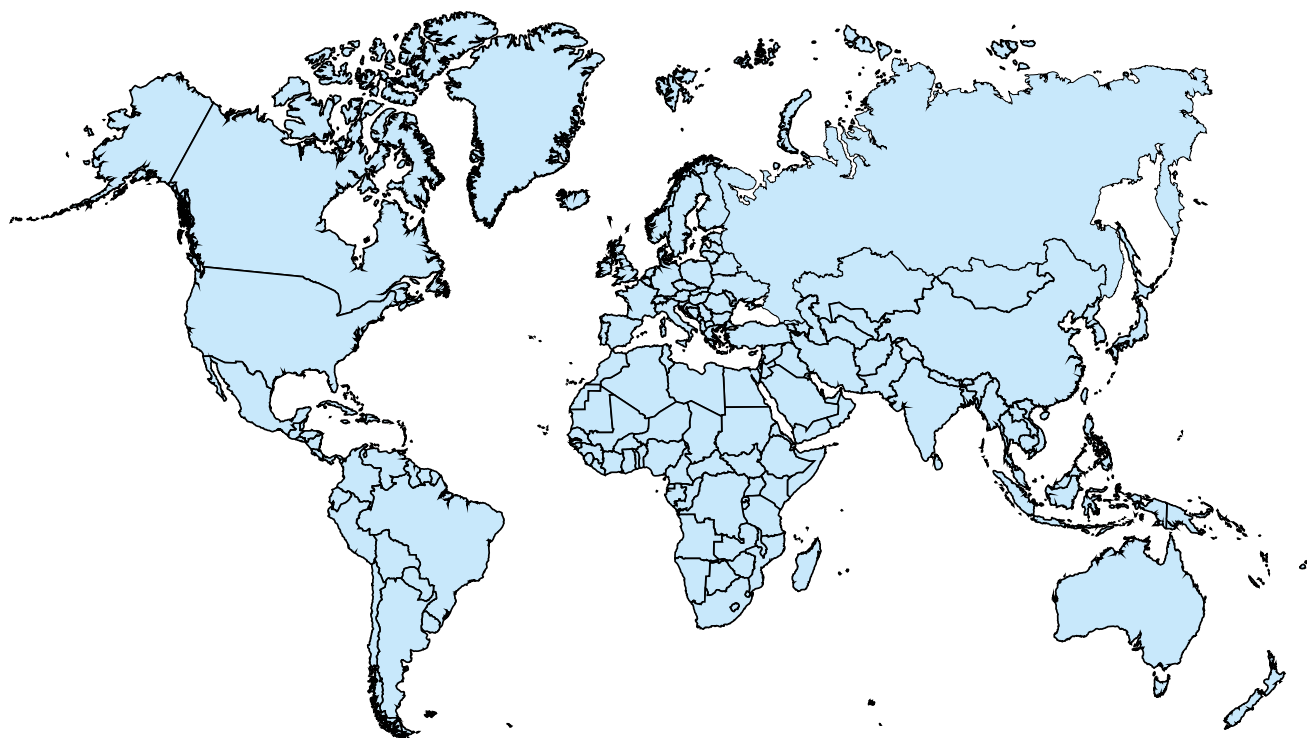
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats de l'année, le bilan arrêté au 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Les opérateurs sur les marchés de la réassurance ont connu un exercice 2017 difficile, marqué par la survenance de catastrophes, dans les Amériques, en Asie et en Europe, certes moins nombreuses que ces dernières années, mais causant des dommages assurés atteignant un niveau supérieur à ceux supportés en 2005 ou en 2011. La saison cyclonique dans l'Atlantique nord restera sans doute la plus coûteuse jamais enregistrée. Soucieuse de maîtriser ses souscriptions et son exposition aux risques, la Mutuelle Centrale de Réassurance s'est progressivement retirée des marchés mondiaux pour se concentrer sur le marché français, en intervenant auprès d'entreprises petites et moyennes, souvent de statut mutualiste, et sur ses relations historiques avec ses mutuelles associées françaises et étrangères, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Québec. Elle se trouve par conséquent peu directement concernée par cette évolution des risques de catastrophes, et s'attache, en complément de son activité de réassurance aux côtés de ses Associés ou de ses cédantes conventionnelles, à faire progresser le développement des opérations du groupe en Europe.

Dans les conditions décrites infra, la Mutuelle Centrale de Réassurance clôture cet exercice 2017 en affichant un **excédent de 19.712 k€,** qui vient bonifier les **capitaux propres comptables, qui atteignent désormais 422.392 k€** au 31 décembre 2017. Les **plus-values latentes** à cette date, **évaluées à 124.303 k€,** constituent d'indiscutables éléments de solvabilité, remarque devant être faite que leur réalisation donnerait lieu au paiement d'un impôt. Les calculs menés dans le cadre de solvabilité II prennent notamment cet élément en compte, et conduisent à évaluer au 31 décembre 2017 les fonds propres au sens de cette directive à 527.825 k€. Alourdie par les choix faits en matière de gestion financière, la marge de solvabilité à constituer déterminée dans le même cadre s'élève à la même date à 201.892 k€, soit un taux de couverture de 261 %, contre 254 % à la fin de 2016. Le maintien de ce ratio à un niveau supérieur à 200 % classe la **Mutuelle Centrale de Réassurance dans la catégorie des meilleurs risques de contrepartie,** celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA.



L'année 2017 aura été marquée par l'instauration d'un nouveau climat de confiance : les craintes de « stagnation séculaire » ont reculé, laissant place à la thématique de la « reflation ». La poursuite de la croissance aux États-Unis, l'atténuation des tensions intra-européennes, la poursuite de l'expansion en Chine, ont permis aux banques centrales de préparer sans dommage les marchés à une normalisation progressive de leur politique monétaire. Ailleurs, toutes les zones économiques du monde sont en croissance ; la reprise est plus faible que lors des phases précédentes, mais elle semble aussi plus solide et plus pérenne. Dans ce contexte, les marchés de titres ont enregistré une progression notable.

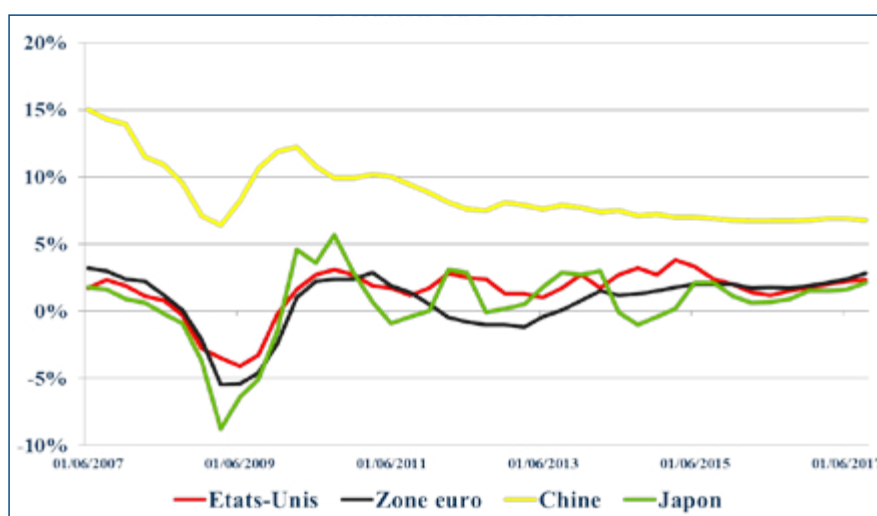
La croissance a pris de l'élan et s'est étendue. La croissance devrait rebondir pour s'établir à 3,6 % en 2017 suivant le Fonds monétaire international, soit un taux proche de la décennie qui avait précédé la crise financière. Contre toute attente, **la reprise a été particulièrement marquée dans les économies avancées**, où les indicateurs de confiance se sont nettement améliorés. Dans les pays qui furent à l'épicentre de la crise financière, l'écart de production a fortement diminué et le taux de chômage est revenu à un niveau conforme au plein emploi. Aux États-Unis, la croissance devrait ainsi s'établir à + 2,3 % pour l'année ; de même, l'activité est demeurée soutenue en Grande-Bretagne (2,0 % de croissance prévue pour 2017), malgré le contexte d'incertitude consécutif à l'annonce du Brexit.

La zone euro connaît une embellie (2,1%) avec de fortes disparités entre les pays. L'Allemagne continue de bénéficier de la croissance mondiale,

sans encourir l'appréciation de sa monnaie nationale : l'augmentation des salaires soutient la consommation privée, les taux d'intérêt faibles alimentent l'activité dans le bâtiment, l'afflux de « réfugiés » conduit à des dépenses publiques plus importantes. L'excédent commercial allemand a ainsi continué de progresser, atteignant un chiffre record de 9 % du PIB. Les autres pays offrent un tableau beaucoup plus contrasté : l'amélioration de l'activité en Espagne (+ 3,1 %), considéré comme un modèle d'ajustement structurel par les experts européens, s'explique par la forte compression des importations et la faiblesse des taux d'intérêt, maintenus artificiellement bas par les achats de la Banque centrale européenne (BCE). En dépit d'une gestion très rigoureuse de sa dette publique (qui devrait lui occasionner une plus grande mansuétude de la part de la BCE), l'Italie reste à la traîne (+ 1,5 %). Troisième économie de la zone euro, elle en reste le maillon faible, compte tenu de la taille de sa dette publique et d'une situation politique précaire.

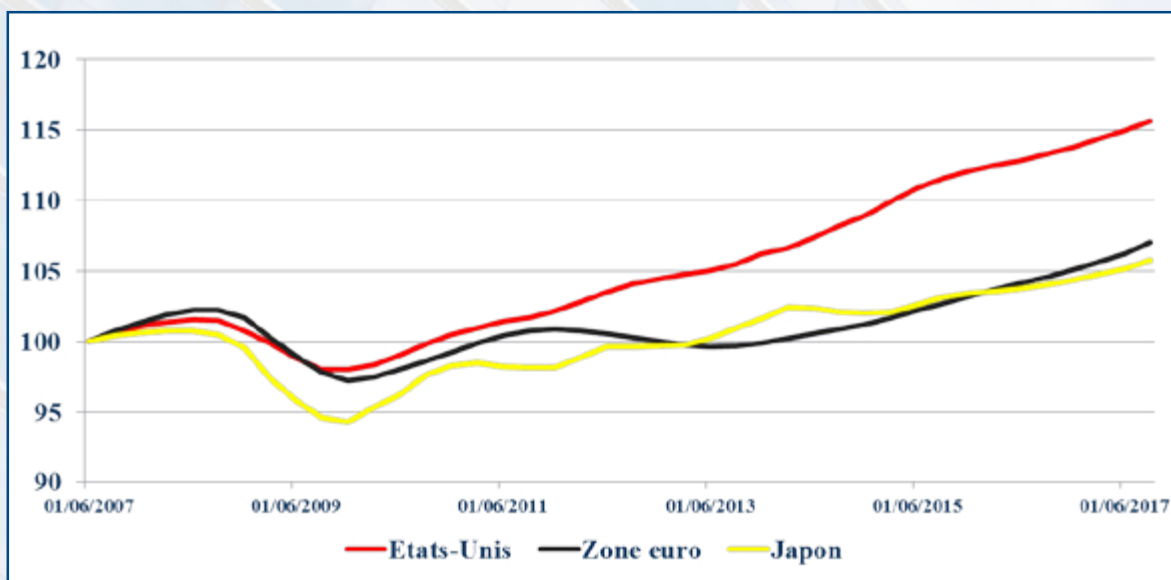
Avec ces bons résultats économiques, **l'évolution des perspectives d'inflation a constitué un des thèmes phares des derniers mois**. Dans son ensemble, l'inflation s'est rapprochée des objectifs des banques centrales, en s'établissant à 2,5 % sur le plan mondial. Les craintes de stagnation séculaire, voire de déflation, se sont estompées, laissant place à la thématique de la « reflation ». Différents facteurs expliquent cette évolution : les cours des produits de base se sont redressés, les taux de change se sont stabilisés, les effets cumulés d'une reprise mondiale modérée, mais pérenne et touchant l'ensemble du monde, ont créé des tensions sur les salaires, les écarts de production se sont réduits. Ainsi, l'écart entre le taux d'inflation effectif et le taux cible est réduit dans la plupart des pays.

Sur les marchés financiers, **l'appétit pour le risque s'est accru** au cours de l'année. Les indices boursiers se sont rapprochés ou ont atteint de précédents sommets. Les écarts de rendements sur les obligations d'entreprise se sont contractés, de même que les primes de crédit sur les emprunts souverains des pays



La croissance a pris de l'élan et s'est étendue

émergents. Sur fond de rendements historiquement bas, les opérateurs de marché ont continué de réserver un accueil anormalement favorable aux émissions d'emprunteurs marginaux. Les primes de risque sur les obligations d'entreprise ont donc poursuivi leur contraction. Ce phénomène a touché en particulier les titres dits « à haut rendement » européens qui affichent des primes de risques en forte baisse par rapport à leurs pairs américains, s'échangeant à des niveaux de taux inférieurs à ceux offerts par les obligations du Trésor américain ! De même les contrats dérivés sur défaut sur la dette souveraine ont touché leur plus bas niveau depuis la crise financière.



La zone euro accélère mais a pris un retard important

La confirmation de la synchronisation de la reprise dans les pays avancés, la solidité de la croissance dans les pays émergents, l'absence de tensions inflationnistes ont permis aux marchés d'actifs de poursuivre leur progression tout au long de l'année, sur fond de volatilité toujours faible.

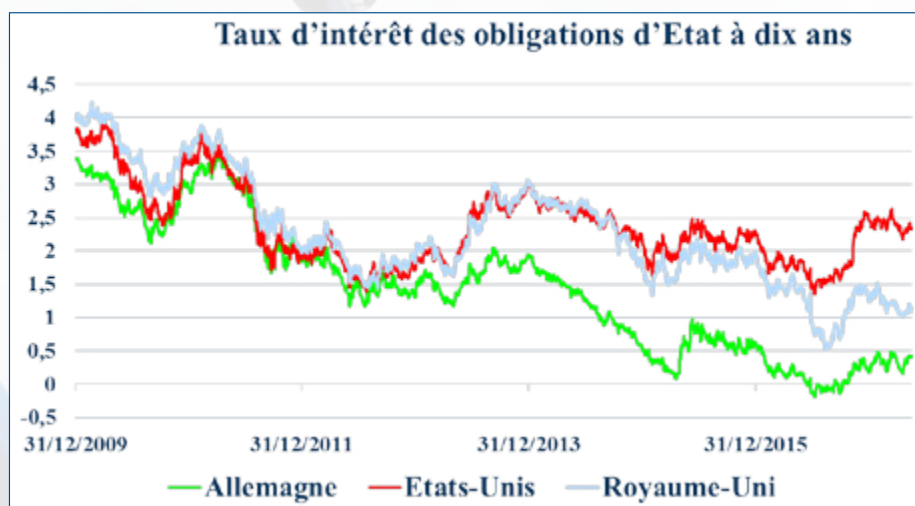
Sur les marchés d'actions, le rebond qui avait été observé au lendemain de l'élection présidentielle américaine de novembre 2016 s'est poursuivi.

L'annonce, par la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne (BCE), de mesures de sortie des politiques de soutien monétaire n'a pas entamé la confiance. Au contraire, la stratégie de communication des banques centrales a conforté les opérateurs dans l'idée que la sortie des politiques d'assouplissement quantitatif serait réalisée de façon progressive, avec le souci de ne pas faire capoter l'économie. La mise en œuvre du resserrement monétaire s'est ainsi paradoxalement accompagnée d'une nouvelle baisse des primes de risque et d'une hausse des marchés d'actions. À la fin de l'exercice, le S&P 500 enregistrait ainsi une hausse de près de 20 %, avec une très grande stabilité de l'évolution des cours. Les actions européennes, en retard sur leurs pairs ont également connu une bonne progression (+ 6,5 % pour l'Eurostoxx 50 ; + 9,26 % pour l'indice CAC 40), à l'instar des valeurs des pays émergents, qui se sont fortement reprises après la chute consécutive à l'élection du nouveau président américain.

Les grandes banques centrales ont profité de ce climat favorable pour poursuivre leur politique de resserrement monétaire.

La Fed a amorcé en septembre 2017 le processus de normalisation de son bilan annoncé en juin et a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs au mois de décembre. Même si les observateurs semblent douter de la détermination de la Fed à suivre le rythme de hausse des taux d'intérêt, l'adoption de la réforme de la fiscalité dans les derniers jours de l'année, le maintien d'une activité économique soutenue, le profil du nouveau Président de l'Institution, conduisent à penser que la remontée des taux directeurs devrait se poursuivre aux États-Unis. La mise en œuvre du resserrement monétaire et les baisses d'impôt pour les entreprises a semblé mettre fin à une année de repli du dollar.

La BCE a également confirmé la réduction progressive de son programme de rachat d'actifs, qui devrait être réduit de 60 à 30 milliards d'euros à partir du mois de janvier 2018. Cependant, elle a accompagné cette décision de tels commentaires, que les opérateurs de marché en ont déduit que la BCE entendait conserver une politique accommodante. Au Royaume-Uni, la hausse de 25 points de base des taux directeurs a également été interprétée comme un signal accommodant, alors que l'inflation britannique s'inscrit en nette progression.



Les taux d'intérêt se tendent



L'appétit pour le risque s'est accru

Dans ce contexte, les écarts de taux d'intérêt entre les grandes zones économiques sont restés globalement stables.

Le taux des obligations à dix ans du Trésor américain s'établissait ainsi à 2,41 % en fin d'année, quasiment identique au niveau de début d'année (- 4 points de base). En zone euro, les taux d'intérêt de référence ont légèrement remonté et les écarts de primes de crédit souverain se sont réduits à la faveur de la réduction des incertitudes politiques. En fin d'exercice, les taux à dix ans français se fixaient à 0,79 % (soit une progression de 10 points de base sur l'exercice), dans la foulée des taux allemands, qui, partant de points historiquement bas, ont enregistré une remontée supérieure (22 points de base) pour s'établir à 0,43 % en fin d'année.

Au terme de ce tableau, ce qui frappe, c'est le niveau élevé de résilience de l'économie mondiale après la crise la plus forte depuis celle de 1929. Les pays où les déséquilibres financiers étaient les plus prononcés ont

agi sur tous les leviers de la politique économique pour s'en sortir. Paradoxalement, les États-Unis apparaissent ainsi comme les grands gagnants de la crise financière. L'Europe s'est accrochée à son étalon monétaire comme à l'étalon-or dans l'entre-deux guerres, faisant porter l'ajustement économique sur les populations : pays d'Europe méditerranéenne, classes moyennes et populaires. Les solidarités familiales, les mœurs, la civilisation, ont protégé le continent. Même la crise migratoire, qui a donné à l'Allemagne une nouvelle occasion de morigéner la Grèce et l'Italie, d'abord pour leur manque d'ouverture puis ensuite pour leur inaction, n'a pas entamé les solidarités. La Chine est en voie de s'imposer comme la première économie mondiale, le Canada et l'Australie poursuivent sur leur lancée. Le retour à un monde multi-polaire éloigne le spectre d'une gouvernance mondiale. L'histoire invite à regarder ces évolutions avec scepticisme, mais aussi avec une certaine confiance.

DANS CET ENVIRONNEMENT, LA POLITIQUE FINANCIÈRE RESTE MÉFIANTE À L'ÉGARD DES RISQUES SOUVERAINS DE LA ZONE EURO ET CONTINUE DE PRIVILÉGIER LA DÉTENTION DE BIENS RÉELS

Les lignes directrices de la politique financière sont restées inchangées ces dernières années. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, la protection contre une hausse des taux nominaux, la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, la diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises. Parmi ces actifs réels, se trouvent en premier lieu les biens immobiliers.

Tant la place accordée à ces actifs dans les allocations, que l'intérêt des sociétaires et des assurés vie pour le support immobilier ont soutenu ces dernières années le **dynamisme de la politique immobilière** menée par le groupe. Depuis 2015, cette politique est également entrée dans une **logique de diversification internationale**, avec l'acquisition de biens à Luxembourg et en Italie.

De nombreux institutionnels ont retrouvé un intérêt pour les actifs immobiliers, qui se substituent à des investissements obligataires dont le rendement est quasi-nul. Il en résulte une **tension sur les prix** des biens situés dans les quartiers d'affaires de Paris, conduisant à la plus grande **vigilance dans la politique d'investissements**, d'autant que le risque de vacance s'accroît, imposant d'accepter un avilissement des conditions de location lorsqu'il s'agit de louer des locaux vides. Dans ce contexte, trois immeubles ont rejoint le patrimoine du groupe. Le premier, petit immeuble de standing d'une surface locative de 1.350 m² situé à **Paris 8^{ème}** est loué à un cabinet d'avocat. Le second investissement porte sur un immeuble de bureaux de **5.550 m² à Issy-les-Moulineaux**, également loué dans sa totalité. Le troisième, beaucoup plus important, porte sur un immeuble situé à **Puteaux-La Défense**. Il développe 15.800 m², avec 245 places de parking et fera l'objet d'une réhabilitation lourde. Des discussions sont également toujours en cours sur deux dossiers pour des biens situés à Luxembourg.

Le second axe de travail a porté, tout comme en 2016, sur **la place à réserver** aux investissements obligataires longs, plus précisément aux **titres d'émetteurs souverains, et sur la protection qu'offrent ces actifs contre les risques de taux et de défaut.**

Au-delà des dispositions réglementaires imposant aux assureurs la détention de portefeuilles obligataires significatifs, les règles d'évaluation fixées par le plan comptable propre à l'assurance pour les obligations vives détenues en portefeuille ont apporté un argument encourageant les investissements dans de tels actifs : quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt, donc de la valeur de marché des obligations détenues, l'assureur n'avait à constituer de provision pour dépréciation que dans l'hypothèse d'un défaut, prévisible ou avéré, de l'émetteur. Ainsi, une hausse des taux d'intérêt restait sans incidence sur ses résultats, donc ses fonds propres comptables et les éléments constitutifs de sa marge de solvabilité. Cette protection contre le risque de taux est aujourd'hui devenue inopérante dans l'appréciation de la marge de solvabilité des assureurs. De manière aussi stupide qu'irréfléchie, Solvabilité 2 a en effet érigé en dogme la logique de la « valeur de marché ». **Dans un contexte de tension sur les taux, sans cette protection contre le risque de hausse, la détention d'obligations ne présente plus le même attrait.**

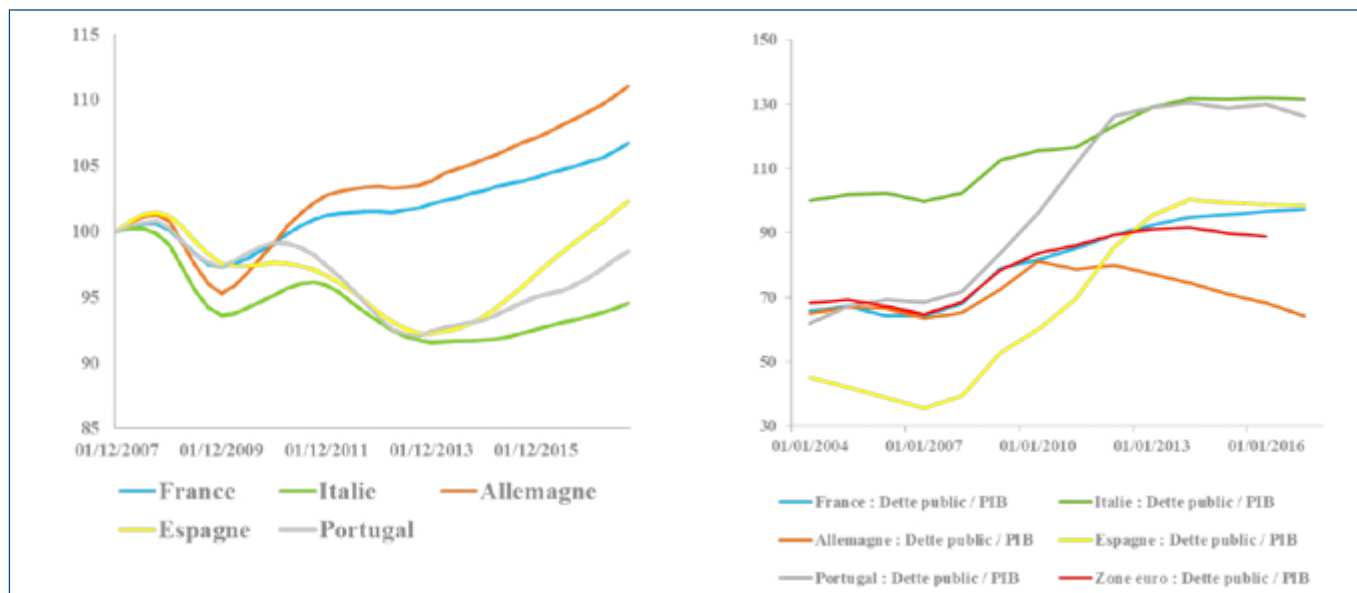
En second lieu, le niveau des taux d'intérêt fournit **l'opportunité de réaliser des plus-values sur la cession** des titres en portefeuille. Or, tant la fin certaine des politiques « accommodantes » mises en œuvre par la BCE, que les annonces de la Réserve Fédérale de relèvements futurs des taux US ont conduit à penser que les niveaux se situent encore aujourd'hui dans des points bas.



Rue du Docteur Lancereaux, Paris 8^{ème}



Le Victor Hugo, Issy-les-Moulineaux (92)



En zone euro, rien n'est réglé

Enfin, on peut légitimement s'interroger sur la réalité future du remboursement d'une dette souveraine qui ne cesse de croître. Le **risque de défaut d'émetteurs souverains, déjà avéré s'agissant de la Grèce et de Chypre, ne saurait être négligé pour l'avenir**, d'autant que les « clauses d'actions collectives », semblables à celles qui ont permis à la Grèce de contraindre ses créanciers à accepter l'abandon de créances qu'ils rejetaient, sont présentes dans les contrats d'émission de dettes souveraines postérieurs au 1^{er} janvier 2013. La présentation maladroite des dispositions de la loi dite « Sapin 2 » permettant de restreindre la libre disposition des contrats d'assurance vie, ou l'introduction dans le droit français du mécanisme de « bail-in » utilisé pour sauver le système bancaire chypriote ont fait naître une réelle psychose sur un possible défaut. Plus généralement, notamment en matière de conduite des politiques publiques, de nombreux indices laissent aujourd'hui perplexe quant à la volonté réelle des États de rembourser leurs créanciers.

Amorçées en 2016, ces **réflexions ont également nourri les premiers mois de 2017**, renforcées par **l'inquiétude que suscitent** la décision prise par le Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne, le rejet de la réforme constitutionnelle projetée en Italie, la grande fragilité du système bancaire italien, et les discours qui prennent corps tant auprès du personnel politique de certains pays que dans les analyses d'économistes de renom sur la responsabilité de la monnaie unique dans l'affaiblissement de pans entiers de l'Europe, de l'économie italienne en particulier. Le risque d'écroulement de la zone euro ne peut être écarté, et plusieurs arguments conduisent au reste à admettre que l'Italie aurait un intérêt particulier à prendre des initiatives dans ce domaine.

En conclusion de ces réflexions, **la totalité du portefeuille d'obligations souveraines italiennes a été cédée**. Ce portefeuille était valorisé à 43,4 M€ au 31 décembre 2016. L'encours d'obligations souveraines françaises représentait à la même date un montant valorisé 62,5 M€. Les plus-values sur cessions d'obligations ont bonifié les produits financiers de l'exercice d'environ 9,8 M€.

La question du réemploi des liquidités ainsi dégagées ne pouvait ignorer, au regard des normes Solvabilité 2, les besoins de fonds propres générés par une politique exclusivement orientée vers les marchés d'actions ou immobiliers que les principes directeurs de la gestion financière auraient dû conduire à privilégier. Aussi, pour ne pas alourdir exagérément ces besoins de marge de solvabilité à constituer, une part des liquidités, fixée à 15 M€, a été allouée à la constitution d'un portefeuille d'obligations d'entreprise de qualité, en se tournant vers les marchés américain, britannique, canadien et australien, offrant un gisement potentiel d'investissements très large tout en profitant d'un environnement de taux plus favorable, en acceptant le risque de change correspondant.

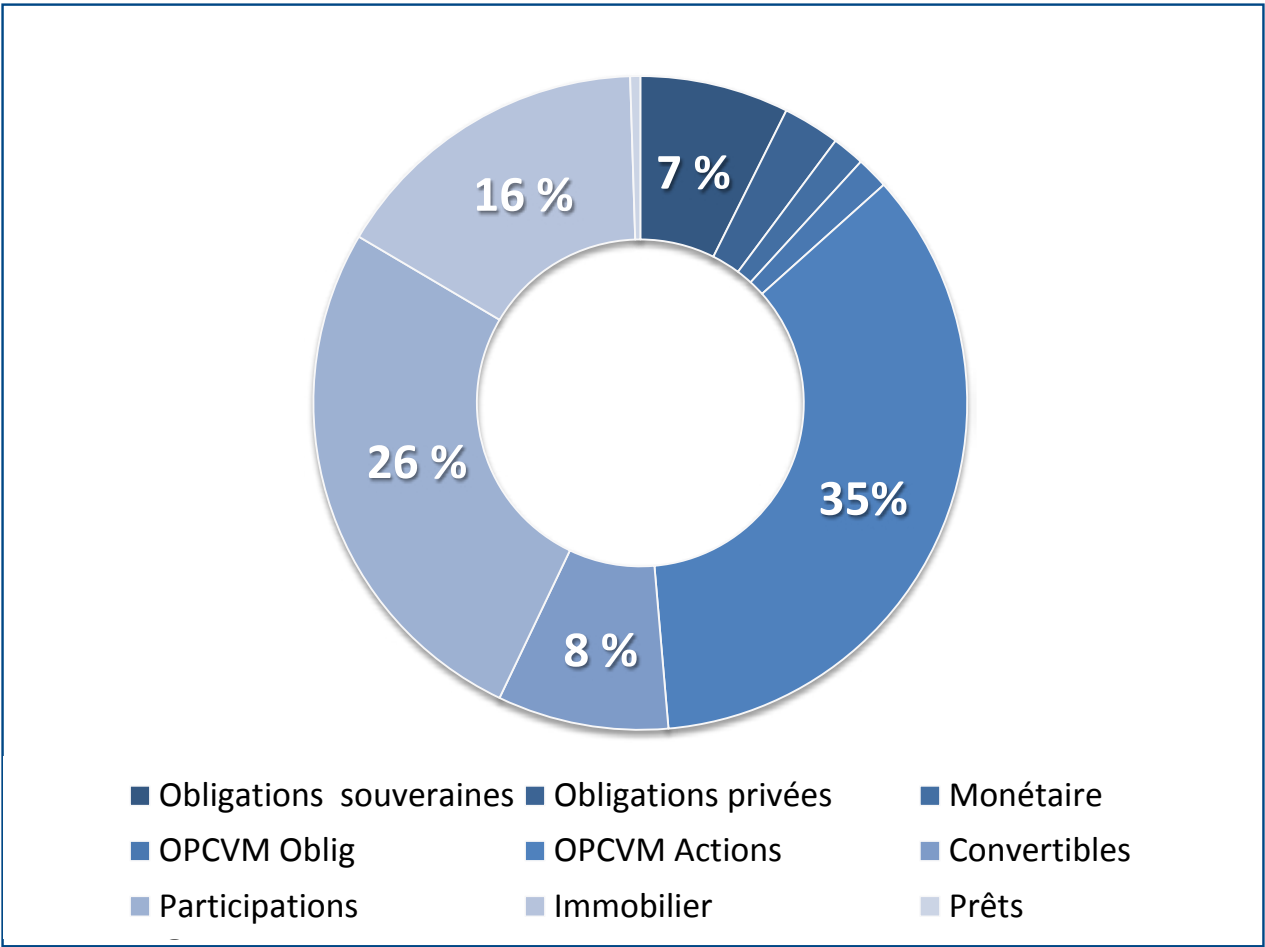
Au total, les liquidités dégagées à l'occasion du plan de cession du portefeuille obligataire italien ont été investies dans ce portefeuille d'obligations privées à hauteur de 15 M€, dans des obligations convertibles pour 1 M€, et dans des OPCVM d'actions pour environ 25 M€.

La mise en œuvre de ce plan de cession des obligations souveraines italiennes et le programme de réemploi des liquidités dégagées à cette occasion ont constitué l'essentiel des travaux menés en matière financière dans le courant de cet exercice. L'importance de ces opérations a modifié la physionomie du portefeuille de placements de l'entreprise.

La Mutuelle Centrale de Réassurance est confortée dans son rôle de société de participations centrale du groupe. Les titres de participations et les avances consenties représentent à présent 28 % du portefeuille, dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi non compris, tandis que le volume du portefeuille d'obligations, souveraines et privées, avec une importance de l'ordre de 10 %, se situe en deçà du seuil du tiers imposé autrefois par la réglementation (cette règle a, de facto, disparu le 31 décembre 2015 avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2). Conséquence de la cession des obligations italiennes, le portefeuille de titres souverains, qui ne pèse plus que pour 7,4 %, est concentré sur l'État français et composé uniquement de titres indexés sur l'inflation.

Le portefeuille d'actions a progressé, de 30% de l'encours géré à la fin de 2016 à 35 % un an plus tard. Cette proportion est élevée en comparaison des pratiques usuelles du secteur professionnel, préoccupé par les conséquences de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2. Les calculs effectués depuis 2016 du besoin de fonds propres et du montant de la marge de solvabilité constituée dans ce nouveau référentiel montrent qu'une politique financière laissant une telle place aux actions ne compromet en rien la situation de l'entreprise au regard de ses obligations de solvabilité.

Enfin, la Mutuelle détient en direct pour principal actif immobilier une participation de 16,9 % dans la Société Civile Centrale Monceau (SCCM), qui possède un patrimoine d'environ 95.000 m², composé à 98 % de bureaux. Cette participation pèse pour environ 16 % de l'encours total géré. Pour apprécier l'intérêt de l'entreprise pour les actifs immobiliers, il faut en outre tenir compte des prêts hypothécaires en portefeuille (représentant 0,50 % de l'encours), mais surtout des investissements détenus au travers de Monceau Participations par les filiales spécialisées, Fin. Ve.Cos, Sogimme, LuxImo46 et LuxImmo48 (cf. infra), propriétaires respectivement de l'immeuble de Padoue, du White Pearl à Luxembourg et des biens situés au 46 et 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, soit un total proche de 50.000 m², loués à près de 100 %, et porteurs de perspectives de valorisation dans le temps.



Ventilation des encours gérés

STRUCTURE FAÎTIÈRE DU GROUPE MUTUALISTE MONCEAU ASSURANCES, L'ENTREPRISE CONDUIT LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE CE GROUPE

La volonté du groupe d'étendre son activité en dehors des frontières de l'hexagone a des origines anciennes. La première tentative remonte à la fin des années 90, mais n'a pas connu le succès attendu. Le plus fort de la crise financière de 2007 étant passé, l'idée a pu être reprise. Du fait de l'importance des fonds propres accumulés au regard de la taille de son activité, la Mutuelle Centrale de Réassurance a été sollicitée pour conduire une nouvelle tentative, amorcée à la fin de 2011, et en assurer le financement.

Les opérations se sont alors succédées à un rythme soutenu dans le cadre d'une politique active de création d'entreprises et d'acquisitions, menée sous l'égide de Monceau Participations, société anonyme luxembourgeoise filiale à 100 % de la Mutuelle Centrale de Réassurance :

- création de Monceau Euro Risk, société de réassurance, en mai 2012 ;
- acquisition en 2013 de Klaveness Re, dont la dénomination a été changée en Monceau Re ;
- rapprochement entre ces deux entités en 2014, année également marquée par l'achat des immeubles des 46 et 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, où le groupe s'est installé ;
- signature en 2015 d'un protocole de partenariat avec la KBL, banque privée luxembourgeoise, organisant également l'acquisition de la société d'assurance vie Vitis Life, devenue définitive une fois l'accord du Commissariat aux Assurances de Luxembourg obtenu, en octobre 2015 ;
- acquisition d'un ensemble immobilier important, le « **White Pearl** », achevé en novembre 2015, avec pour objectif de procurer un rendement que le marché parisien ne peut plus offrir, avec une exposition moindre au risque de vacance. Développant environ 8.500 m² sur 3.000 m² d'infrastructures, l'immeuble **abrite depuis octobre 2016 les sièges sociaux de toutes les entités locales du groupe et l'ensemble de leurs collaborateurs**. L'immeuble est à présent loué dans sa quasi-totalité. Le Comité exécutif s'y réunit le plus souvent, illustrant le rôle croissant dans l'organisation du groupe de la place de Luxembourg, capitale au centre des principaux pouvoirs économiques européens ;
- enfin, en mars 2016 le groupe a pu saisir l'opportunité d'acquérir un **immeuble d'environ 43.000 m² situé à Padoue**, loué par un bail ferme de 21 ans à Télécom Italia, procurant un rendement indexé sur l'inflation proche de 6,80 % sur le prix d'acquisition offert aux vendeurs.



Le White Pearl, Luxembourg

D'autres dossiers similaires sont actuellement en négociation, avec des probabilités élevées d'être conclus au cours des prochains mois. Ces différentes opérations sont financées par les filiales internationales de la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui contrôle 100 % des entités ainsi acquises.

Société d'assurance vie établie à Luxembourg, opérant également sous le régime de la libre prestation de services dans plusieurs pays européens, Vitis Life a enregistré en 2017 **un chiffre d'affaires de 282.413 k€, en progression de 135 %** sur le niveau de la collecte de 2016, 120.090 k€, et au-delà de celui de 2015, 263.622 k€. La collecte sur le marché français, qui avec le marché belge constituent les deux domaines prioritaires pour le développement, a connu la plus forte progression, et représente 36 % de l'encaissement. Marché français mis à part, le Luxembourg, la Grande Bretagne et la Belgique ont concentré l'essentiel des souscriptions.

Le marché luxembourgeois de l'assurance vie continue de progresser à un rythme soutenu, de 15,2 %. Mais, et cette évolution tranche avec les années précédentes, la collecte sur les produits d'assurance vie à capital garanti régresse de 10,9 %, tandis que le chiffre d'affaires enregistré sur les produits en unités de compte bondit de 27,9 %. Au cours des années antérieures, en 2016 en particulier pour combattre la psychose créée en France par les modifications réglementaires visant à limiter la liquidité des contrats d'assurance vie, plusieurs groupes d'assurance français ont drainé vers leurs filiales luxembourgeoises une épargne que leurs réseaux n'ont pas orienté vers leurs entités françaises, offrant à leur clientèle, dans le cadre juridique luxembourgeois, l'accès à des fonds en euro bénéficiant, au travers de mécanismes de réassurance appropriés, des performances de la gestion financière des portefeuilles constitués et gérés de longue date pour leurs assurés les plus fidèles. Le retour à plus de sérénité, tout comme la bonne tenue des marchés financiers, ont sans doute permis de moins recourir à cette pratique, qui n'est pas sans conséquence sur les besoins de marge de solvabilité à constituer par les assureurs concernés.

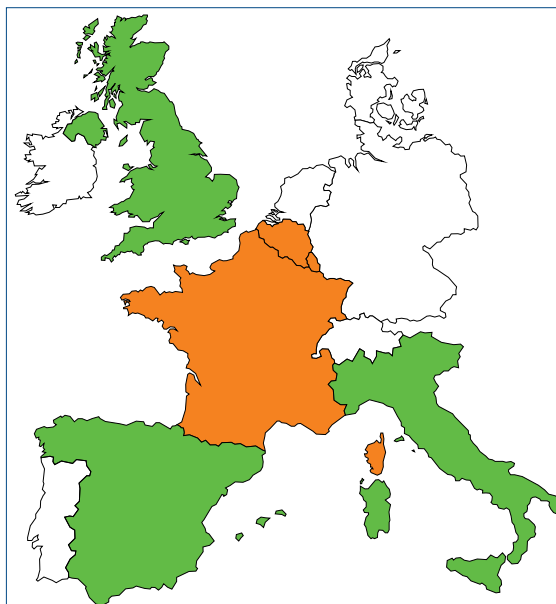
L'activité de Vitis Life s'écarte de ce modèle d'affaires. La société ne propose plus depuis plusieurs années de contrats comportant des fonds en euro. Elle se concentre sur des solutions patrimoniales construites sur mesure pour une clientèle aisée, comportant très fréquemment la création de fonds dédiés (la collecte sur ces fonds représentant plus de 95 % du chiffre d'affaires de 2017), le plus souvent en relation avec des banquiers privés. Un tel modèle ne garantit pas un flux uniforme de la collecte, pouvant donc conduire à de fortes variations dans l'encaissement mesuré par année civile. Tel fut notamment le cas, à la baisse, en 2016. Pour mieux réguler le niveau des souscriptions, et soutenir ses marges d'exploitation, l'entreprise a diversifié son offre. Elle promeut des solutions davantage standardisées susceptibles d'être proposées en France par les réseaux du groupe, et à la clientèle du marché belge au travers d'une succursale ouverte en septembre 2017 à Bruxelles.

Les comptes établis par Vitis Life pour l'exercice 2017 ont confirmé la qualité du bilan de cette filiale. Conforté par des bonis générés par la liquidation de sa filiale belge de gestion de portefeuille, le résultat de l'exercice 2017 s'élève à 7.168 k€, en progression sur celui de 4.858 k€ annoncé pour l'exercice 2016. Malgré les rachats enregistrés sur des anciens contrats diffusés à

l'époque sur le marché belge, bénéficiant de garanties de taux majoré arrivées à échéance, les provisions mathématiques, portant à plus de 95 % sur des contrats en unités de compte, progressent de 6,2 %, à 2.245.786 k€ contre 2.113.751 k€ à la fin de 2016. Les fonds propres, après versement d'un dividende exceptionnel à sa société mère, tout comme les caractéristiques de son activité, permettent à **Vitis Life de couvrir environ 2,1 fois la marge de solvabilité** exigée dans le référentiel Solvabilité 2.

Le rapport sur l'exercice 2016 a rendu compte d'un second projet initié cette année-là, portant sur le développement des opérations du groupe en Belgique en appui d'un partenaire local, la société coopérative européenne NewB. Traumatisés par l'effondrement du système financier belge survenu en l'espace de quelques semaines au sortir de l'été 2008, des milliers de citoyens belges, des dizaines d'associations se sont rassemblés pour créer une banque coopérative, à même d'offrir aux coopérateurs des services bancaires traditionnels, en restant à l'écart des activités spéculatives à l'origine

des déboires des plus grandes institutions financières du pays qui ont dû être renflouées par les pouvoirs publics. Plus de 50.000 personnes physiques et 150 associations ont rejoint ce projet, et apporté des fonds. Pas suffisamment toutefois pour que la Banque Nationale de Belgique accorde dans l'immédiat l'agrément administratif nécessaire pour opérer. Les dirigeants de NewB ont dans l'attente cherché à construire pour les coopérateurs, aux côtés de leur offre bancaire en gestation, une gamme de produits d'assurance, en lard comme en assurance vie. L'objet statutaire de NewB a, de ce fait, été étendu à l'intermédiation en assurance.



Implantation du groupe en Europe (orange) et présence commerciale de Vitis Life en Europe (vert)

Monceau Assurances, choisi comme prestataire pour ces produits d'assurance, a signé un accord de partenariat exclusif pour une durée de dix années, souscrivant des parts dans la coopérative à hauteur de dix millions d'euro. Monceau Générale Assurances a été agréée pour opérer en Libre Prestation de Service sur le marché belge et porter les risques apportés par NewB. Les premiers contrats d'assurance automobile devraient être souscrits au début du mois de juin 2018. Ainsi, même si le projet bancaire au cœur de la dynamique ayant conduit à la création de NewB s'avère plus complexe que prévu à concrétiser du fait du niveau des capitaux propres exigés par la Banque Nationale de Belgique pour délivrer un agrément, le volet assurance de ce projet aura pu être conduit dans les délais prévus, conformément aux engagements pris par le groupe envers les promoteurs de NewB.

L'ACTIVITÉ ET LES COMPTES DE L'EXERCICE

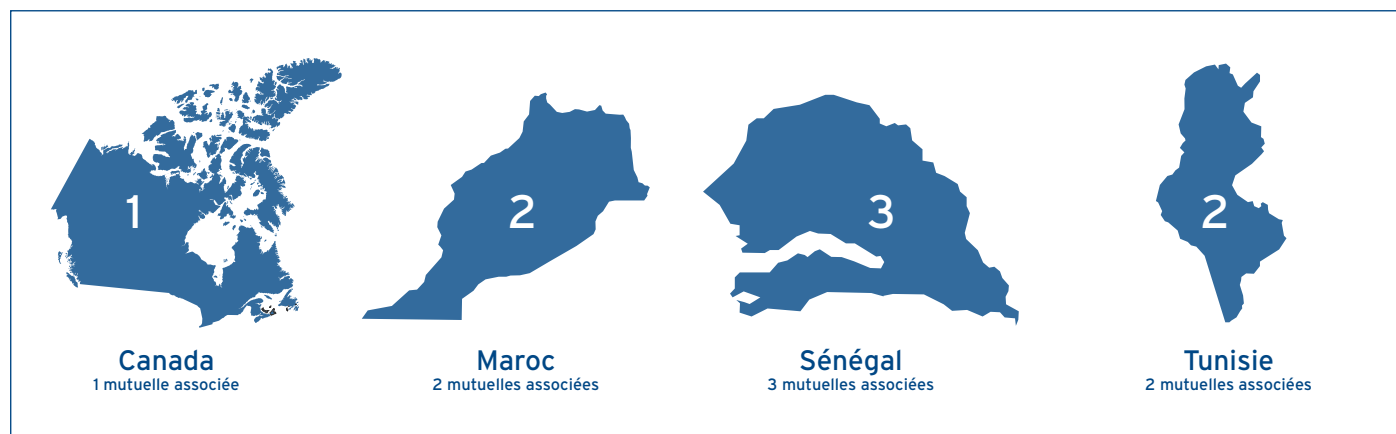
Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Bien qu'elle soit une entreprise de petite dimension, elle affiche une solvabilité élevée ; elle constitue, comme le prévoit d'ailleurs son objet statutaire, le pivot des partenariats qui caractérisent l'organisation du groupe mutualiste constitué autour d'elle. Elle compte aujourd'hui treize Associés, pour huit d'entre eux établis hors de France, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Canada.

Soucieuse de maîtriser ses risques, la Mutuelle Centrale de Réassurance a cessé d'opérer sur les marchés internationaux de la réassurance en deux étapes. Tout d'abord en limitant à partir de 2000 son activité conventionnelle aux seuls pays européens, renonçant à des souscriptions, dans les faits mal appréhendés et déficitaires, en Asie, aux États-Unis ou en Amérique latine. Puis, en 2007, en cédant les droits à renouvellement du portefeuille résiduel conventionnel souscrit hors de France, pour concentrer son activité sur le marché français, et sur ses relations historiques avec ses mutuelles associées étrangères, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Québec. La multiplication des catastrophes dans le monde, et 2017 marque un nouveau record par l'ampleur des dommages assurés, démontre, s'il en était encore besoin, la pertinence de cette stratégie de repli ; si elle n'avait pas été mise en œuvre, la solidité du bilan de la Mutuelle Centrale de Réassurance ne serait sans doute pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Depuis 2008, au-delà de sa mission première de mutualiser les risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce son activité dans trois domaines.

En premier lieu, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, grâce auquel la Capma puis la Capmi ont pu financer pendant près de trente ans la production de leur produit phare du moment, a permis à Capma & Capmi, grâce aux commissions de réassurance dont elle bénéficie, de contrer les demandes de l'Autorité de contrôle de constituer des provisions globales de gestion de ces contrats, pour des montants très importants et totalement injustifiés.

Ce traité n'est plus alimenté. L'encours réassuré décroît du fait des décès des souscripteurs et, surtout, de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses assurés de transformer leur contrat, un mono-support en euro, en un contrat multisupports permettant de reverser des cotisations, dans un cadre fiscal particulièrement favorable pour des contrats souscrits avant 1991. Parce qu'ils permettent à Capma & Capmi de prélever des frais sur les provisions mathématiques, ces contrats transformés sortent du champ d'application du traité de réassurance, poussant à la baisse l'encours réassuré, de 356.805 k€ à la fin de 2016 à 328.748 M€ un an plus tard. Ce traité **contribue aux excédents de 2017 à hauteur de 1.529 k€** au lieu de 1.658 k€ en 2016, niveau de résultat qui décroît avec l'encours des provisions mathématiques réassurées. Internes au groupe comptable constitué autour de la Mutuelle Centrale de Réassurance, ces opérations sont éliminées lors de la combinaison des comptes.



 *Huit des treize associées de la MCR sont établies hors de France*

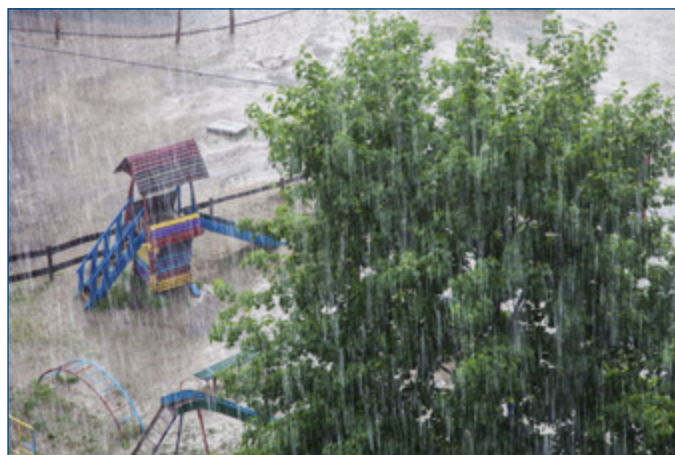
La réassurance des Associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. La plupart de ces opérations est également éliminée pour l'établissement des comptes combinés, la principale exception portant sur les affaires en provenance des mutuelles associées étrangères, non comprises dans le périmètre de combinaison en application des dispositions réglementaires. Les primes acquises pour 2017 en provenance de ces Associés s'établissent à 66.770 k€, en diminution de 6,2 % par rapport à 2016.

Troisième pilier de l'activité de l'entreprise, le secteur de la réassurance conventionnelle n'est plus constitué que **d'acceptations en provenance de cédantes françaises**, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne, ayant le plus souvent un statut mutualiste, avec lesquelles la Mutuelle Centrale de Réassurance entretient des relations parfois anciennes. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 19.064 k€, à nouveau en baisse sur celui de 21.167 k€, qui a alimenté les comptes de l'exercice 2016.

Ce recul trouve principalement son origine dans les relations avec une cédante historique de la Mutuelle Centrale de Réassurance. En 2016, cette cédante a procédé à d'importants aménagements de son programme de réassurance, en renonçant à un traité en excédent de pleins pour le remplacer par un traité en excédent de sinistre comportant une franchise annuelle. Ces modifications ont fait chuter les cotisations cédées. Et comme elle l'avait annoncé lors du renouvellement de 2016, cette cédante a fortement réduit les parts placées à partir de 2017 auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance, pour concentrer ses cessions auprès d'un autre assureur avec lequel elle entendait nouer un étroit partenariat stratégique.

Élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison du groupe Monceau Assurances, la contribution de l'entreprise au chiffre d'affaires combiné 2017 s'établit à 28.857 k€, en baisse par rapport aux 35.744 k€ enregistrés en 2016.

Les résultats techniques bruts de réassurance des deux secteurs d'activité ont connu des évolutions divergentes. Sur le portefeuille conventionnel, ils se sont fortement améliorés, en dépit de nouveaux malis de liquidation, pour environ 3,6 M€, sur les traités couvrant les mutuelles françaises spécialisées. Le dernier de ces traités a été résilié en 2001. En revanche, fait plutôt inhabituel, les risques cédés par les Associés ont procuré des pertes, supérieures à celles de 2016 qui avaient été gonflées par les conséquences des pluies et inondations de mai et juin dans le centre de la France. Les raisons en incombent en



Inondations en France

premier lieu aux importants malis de liquidation de sinistres touchant Monceau Générale Assurances (cf. infra). Ces malis sont dans leur totalité pris en charge par les rétrocessionnaires de l'entreprise, et ne pèsent donc pas sur les résultats comptables nets. Il n'en est pas de même des affaires en provenance de Monceau Retraite & Épargne, à nouveau affectées par les déséquilibres techniques d'opérations de prévoyance en cours de résiliation, et des malis enregistrés sur certains dossiers corporels graves. Les associées étrangères contribuent dans l'ensemble positivement aux résultats techniques.

Conforté par une reprise de 5.346 k€ sur la provision d'égalisation qui compense la diminution de 4.360 k€ des produits financiers alloués au compte technique, le résultat technique brut s'inscrit en hausse, à 16.681 k€ contre 13.104 k€ en 2016.

Pour les raisons déjà évoquées concernant la liquidation défavorable de quelques sinistres importants des années antérieures, le prélèvement des rétrocessionnaires sur le compte de résultat est limité, s'établissant à 813 k€, portant le résultat technique net à 15.868 k€, en repli sur le montant de 19.397 k€ affiché au terme de l'exercice précédent, lequel avait été bonifié par le soutien du réassureur des catastrophes naturelles qui avaient affecté 2016.

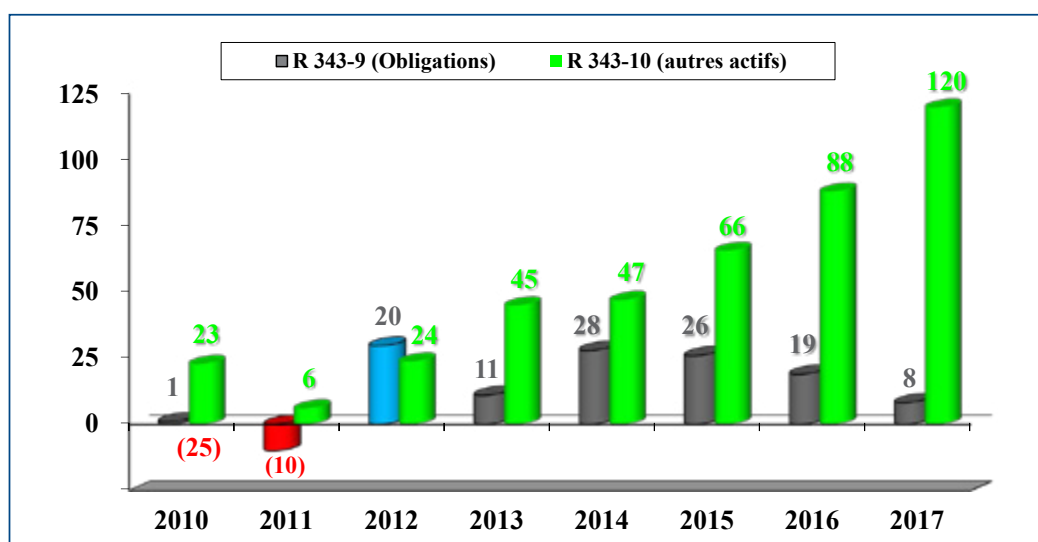
Sans la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise, le parti a été pris de maintenir des réserves à l'état latent plutôt que de chercher à améliorer les produits financiers par réalisation de plus-values. Aussi, la contribution de la gestion financière aux résultats courants, hors intérêts du dépôt espèces constitué auprès de Capma & Capmi qui alimentent les provisions mathématiques acceptées, reste stable à 26.910 k€ contre à 27.147 k€ pour l'exercice 2016.

Les différents éléments du compte non technique portent **le résultat après impôts au niveau de 19.712 k€**, en repli sur le résultat de 2016, soit 21.067 k€.

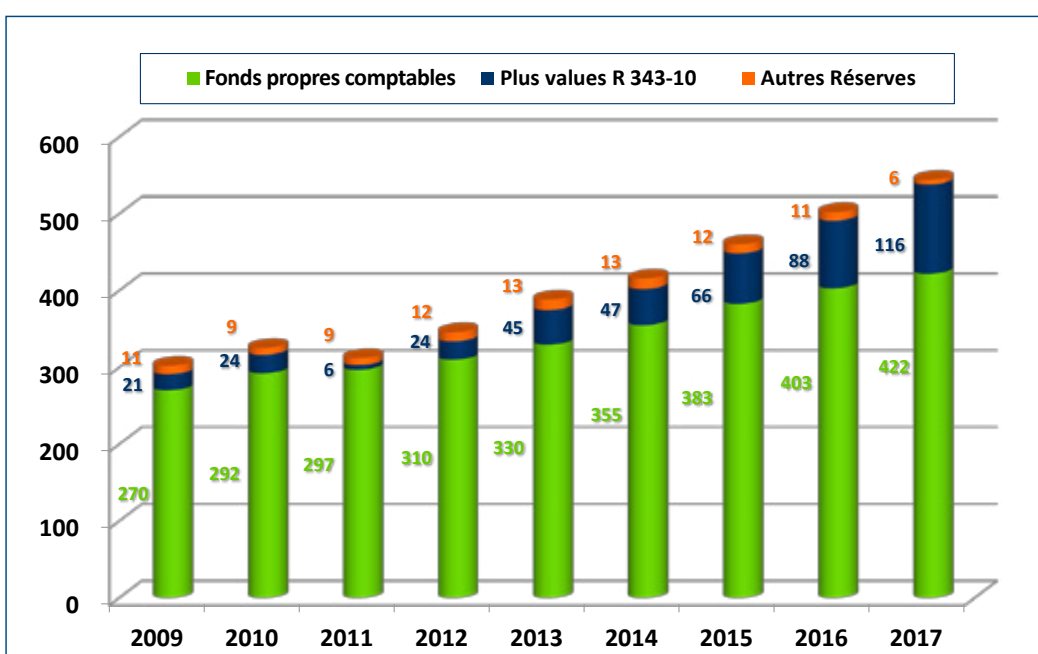
Bonifiés par l'excédent de l'exercice, les **fonds propres comptables s'élèvent à 422.392 k€**. Ils représentent près de 5 fois le chiffre d'affaires de l'exercice, et près de 110 % des provisions techniques nettes de rétrocessions autres que celle afférentes au Carnet d'Épargne de Capma & Capmi, soit des ratios très inhabituels dans notre secteur professionnel, témoignant de la solidité du bilan de la société.

Les **plus-values laissées à l'état latent** au 31 décembre 2017 étaient **évaluées à un total de 124.303 k€**, en progression sur le stock de 107.727 k€ disponible au 31 décembre 2016. Ces réserves constituent d'indiscutables éléments de solvabilité, remarque devant être faite que la réalisation de ces plus-values donnerait lieu au paiement d'un impôt.

Les calculs menés dans le cadre de solvabilité II prennent notamment cet élément en compte, et conduisent à évaluer au 31 décembre 2017 les fonds propres au sens de cette directive à 527.825 k€. Alourdie par les choix faits en matière de gestion financière, la marge de solvabilité à constituer déterminée dans le même cadre s'élève à la même date à 201.892 k€, soit un taux de couverture de 261 %, en progrès sur le ratio de 254 % calculé avec les chiffres au 31 décembre 2016, confirmant **le classement de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la catégorie des meilleurs risques de contrepartie**, information que les cédantes apprécieront.



Conforter les réserves latentes



Des fonds propres renforcés

LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

À mesure que la Mutuelle Centrale de Réassurance limitait le champ géographique de ses activités, retrouvait la maîtrise des risques souscrits et, en conséquence, renforçait ses fonds propres, elle se voyait confortée dans un rôle de société de portefeuille. Parmi les filiales et participations directes qu'elle détient, quatre ont une importance significative.

La première, **Monceau Générale Assurances**, détenue à 100 %, est agréée pour l'assurance IARD. Elle a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires, bénéficiant cette année encore des performances commerciales de son réseau d'agents généraux. Les primes acquises totales progressent de 7,4 %, de 78.388 k€ à 84.157 k€, malgré les effets de la liquidation du portefeuille souscrit autrefois avec April Immobilier, et de l'érosion, lente mais continue, du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Bénéficiant de la politique de modération tarifaire adoptée par l'entreprise en assurance automobile des particuliers, le parc couvert a progressé de 7,1 %. Le nombre de polices multirisques habitation s'inscrit en hausse de 5,8 %.



Visuel du produit automobile

La cession de l'intégralité du portefeuille d'obligations souveraines italiennes, et l'extériorisation de plus-values sur les portefeuilles d'actions et de convertibles permettent d'afficher un niveau de produits financiers de bon niveau, à 5.028 k€, en repli toutefois sur le montant exceptionnel de 6.979 k€ qui avait bonifié les comptes de résultats de l'exercice 2016, la priorité ayant été donnée en fin 2017 au renforcement des réserves latentes sur les portefeuilles de placements.

Le bénéfice de l'exercice s'affiche à 118 k€, en net retrait sur le montant de 3.117 k€ dégagé par l'exploitation de l'exercice 2016.

La seconde, **Monceau Retraite & Épargne**, société mixte contrôlée à 70 %, a vu son chiffre d'affaires diminuer de 21,1 %. Cette baisse trouve son origine tant en assurance prévoyance, du fait des premières mesures d'assainissement prises pour redresser des résultats dégradés (- 23,3 %) qu'en assurance vie (- 20,3 %). Malgré la qualité des produits distribués et le niveau des participations aux bénéfices servies aux titulaires des contrats au titre de 2016, la collecte sur les produits d'épargne régresse de 30,6 % (8.193 k€ contre 11.809 k€), affectant surtout les fonds en euro. La qualité de la gestion financière a permis de revaloriser de 2,20 % pour 2017 l'épargne des souscripteurs de Dynaplus, principal produit d'épargne proposé par Monceau Retraite & Épargne, rappel devant être fait qu'une partie du portefeuille ancien garantit à ses souscripteurs un taux de 4,50 %.



Visuel du produit Monceau Perspectives Retraite



Agence de Nouméa

Cette progression de l'encaissement a été compensée par une détérioration des conditions d'exploitation, malgré l'absence d'évènement catastrophique de grande ampleur semblable à celui qui a profondément marqué l'exercice précédent.

La charge de sinistres brute a souffert de malis sur exercices antérieurs, concentrés sur quelques dossiers graves, pour lesquels, de façon inattendue, ont été rendues des décisions de justice défavorables. L'exercice supporte en outre le coût des évènements climatiques qui ont affecté le territoire national en 2017 : tempêtes Zeus et Ana, ouragans Irma et Maria dans les départements d'outre-mer, orages de grêle en juillet. Chacun de ces évènements est resté d'un coût limité, très inférieur à la priorité du traité en excédent de sinistre protégeant les risques de catastrophes. Mais leur accumulation pèse sur le compte de résultat.

Les mauvais résultats enregistrés dans l'activité prévoyance, l'apparition dans cette branche de malis de liquidation sur des dossiers importants, ont conduit les réassureurs à intervenir à hauteur de 2.385 k€ pour l'ensemble des branches, après un soutien de 2.818 k€ en 2016, permettant malgré tout à l'entreprise d'afficher un bénéfice au compte de résultat.

Ce bénéfice s'élève à 1.392 k€, en repli sur le montant de 1.518 k€ affiché fin 2016, après paiement de l'impôt sur les sociétés, portant également sur les cessions obligataires qui alimentent directement la réserve de capitalisation, d'un montant de 3.573 k€ contre 2.919 k€ en 2016.

Confortés par cet excédent et les dotations à la réserve de capitalisation induites par la cession du portefeuille d'obligations souveraines italiennes, les fonds propres de **Monceau Retraite & Épargne** progressent de 53.746 k€ à 60.611 k€.

Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne jouissent d'une **situation financière saine**, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

La troisième, **Monceau Participations**, est une société anonyme établie au Luxembourg, qui porte et finance l'ensemble du développement de l'activité en dehors de l'hexagone. À ce titre, elle pilote la politique d'investissements immobiliers du groupe hors de France (cf. supra) et contrôle indirectement la totalité des actions de deux sociétés d'assurance ou de réassurance, Monceau Euro Risk et Vitis Life. L'activité de Vitis Life a été décrite supra.

Monceau Euro Risk, est une société anonyme établie au Luxembourg et agréée depuis 2012 pour les opérations de réassurance. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 13.212 k€, stable par rapport à celui de 2016. Grâce aux importants moyens financiers dont elle a été dotée, la société satisfait sans difficulté à ses obligations réglementaires en matière de solvabilité.

Enfin, la **Société Civile Foncière Centrale Monceau**, détenue et contrôlée à 40 %, et qui gère et entretient un patrimoine forestier, enregistre en 2017 un bénéfice de 3.624 k€, en net progrès sur celui de 1.331 k€ affiché au terme de l'exercice 2016. Ce bénéfice trouve son origine dans la valeur des peuplements, évalués en hausse sensible à la suite de la forte progression des cours du bois observée lors des ventes intervenues durant l'année. Pour l'inventaire, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 35,94 €, en augmentation de 11,6 % par rapport à celle calculée au 31 décembre 2016.

Les résolutions proposées

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration. Les résolutions proposées à l'Assemblée générale n'appellent pas de remarque particulière.

Pour conclure ce rapport, avant de laisser la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos associés, les cédantes et leurs courtiers le cas échéant, pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier qui reste difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Compte de résultat au 31 décembre 2017

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2016
1 Primes :	+	86 228	12 350	73 878	82 255
1a Primes	+	84 169	12 350	71 819	79 732
1b Variation de primes non acquises	+/-	2 059	-	2 059	2 523
2 Produits des placements alloués	+	23 860		23 860	28 120
3 Autres produits techniques	+	-		-	-
4 Charges des sinistres		- 70 891	- 11 431	- 59 460	- 63 849
4a Prestations et frais payés	-	- 111 500	- 6 671	- 104 828	- 108 461
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	40 609	- 4 759	45 369	44 611
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	954		954	- 616
6 Participation aux résultats	-	-		-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 26 056	- 106	- 25 949	- 24 827
7a Frais d'acquisition	-	- 24 841		- 24 841	- 23 650
7b Frais d'administration	-	- 1 215		- 1 215	- 1 448
7c Commissions reçues des réassureurs	+		-106	106	271
8 Autres charges techniques	-	- 2 850		- 2 850	- 2 962
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	5 436		5 436	1 275
Résultat technique non vie		16 681	813	15 868	19 397

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations 2017	Opérations 2016
1 Résultat technique NON VIE		15 868	19 397
3 Produits des placements		47 281	53 860
3a Revenu des placements	+	7 277	6 932
3b Autres produits des placements	+	18 808	26 915
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	21 196	20 013
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		- 9 341	- 12 367
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		- 294	-373
5b Autres charges des placements	-	- 6 184	- 5 175
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 2 863	- 6 820
6 Produits des placements transférés	-	- 23 860	- 28 120
7 Autres produits non techniques	+	-	42
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		1 243	571
9a Produits exceptionnels	+	1 905	1 429
9b Charges exceptionnelles	-	- 662	- 858
10 Participation des salariés	-	- 309	- 203
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 11 169	- 12 113
12 Résultat de l'exercice		19 712	21 067

Bilan au 31 décembre 2017

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2017	31/12/2016
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	1 125 937	1 134 250
3a Terrains et constructions	102 393	97 499
3b Placements dans des entreprises liées	500 276	528 281
3c Autres placements	456 599	438 403
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	66 669	70 067
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	68 408	63 648
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	64 452	59 670
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égénéralisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	3 956	3 978
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	24 694	34 562
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	329	442
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	329	442
6b Créances nées d'opérations de réassurance	22 066	31 915
6c Autres créances :	2 299	2 205
6ca Personnel	-	2
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 658	775
6cc Débiteurs divers	641	1 428
7 Autres actifs	9 958	30 104
7a Actifs corporels d'exploitation	722	315
7b Comptes courants et caisse	9 236	29 790
8 Comptes de régularisation - Actif	8 261	8 845
8a Intérêts et loyers acquis non échus	2 812	2 960
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	5 449	5 885
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	1 237 258	1 271 409

2 PASSIF

31/12/2017	31/12/2016
------------	------------

1 Capitaux propres :	422 392	403 283
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	270 440	271 043
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	112 314	77 986
1e Report à nouveau	19 925	33 187
1f Résultat de l'exercice	19 712	21 067
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	782 081	835 823
3a Provisions pour primes non acquises non vie	28 940	33 056
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	729 957	773 236
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	5 651	11 087
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	17 533	18 444
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	20	19
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10 710	6 795
7 Autres dettes :	16 549	20 985
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	1
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	3 917	8 520
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	12 632	12 465
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	9 514	9 886
7ec Personnel	102	72
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	834	882
7ee Créanciers divers	2 182	1 625
8 Comptes de régularisation - Passif	5 505	4 504
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	1 237 258	1 271 409
------------------------	------------------	------------------

Annexe aux comptes 2017

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance tire la quasi-totalité de son chiffre d'affaires d'acceptations en réassurance. Au-delà de sa mission première de mutualiser les risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce son activité dans trois domaines :

- elle gère la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté, **contribue aux excédents de 2017 à hauteur de 1.529 k€** au lieu de 1.658 k€ en 2016, niveau de résultat qui décroît avec l'encours des provisions mathématiques réassurées ;
- la **réassurance des Associés** français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2017 en provenance de ces Associés, sujettes à leurs décisions concernant l'organisation de leurs cessions en réassurance, s'établissent à 66.770 k€, en diminution de 6,2 % par rapport à 2016 ;
- une activité de réassurance conventionnelle qui n'est plus constituée que **d'acceptations en provenance de cédantes françaises**, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne, ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 19.064 k€, à nouveau en baisse sur celui de 21.167 k€, qui a alimenté les comptes de l'exercice 2016.

Les résultats techniques bruts de réassurance de ces deux derniers secteurs d'activité ont connu des évolutions divergentes. Sur le portefeuille conventionnel, ils se sont fortement améliorés, en dépit de nouveaux malis de liquidation, pour environ 3,6 M€, sur les traités couvrant les mutuelles françaises spécialisées. En revanche, fait plutôt inhabituel, les risques cédés par les Associés ont procuré des pertes. Les raisons en incombent principalement aux importants malis de liquidation de sinistres touchant Monceau Générale Assurances. Ces malis sont dans leur totalité pris en charge par les rétrocessionnaires de l'entreprise, et ne pèsent donc pas sur les résultats comptables nets.

La **contribution de la gestion financière** aux résultats courants, hors intérêts du dépôt espèces constitué auprès de Capma & Capmi, reste **stable à 26.910 k€** contre à 27.147 k€ pour l'exercice 2016. Après analyse, il a été décidé de céder la totalité du portefeuille d'obligations souveraines italiennes. Les plus-values sur cessions obligataires ont alimenté les produits financiers à hauteur de 9.786 k€. Sans la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise, le parti a été pris de maintenir des réserves à l'état latent plutôt que de chercher à améliorer les produits financiers par davantage de plus-values réalisées.

Conforté par une reprise de 5.346 k€ sur la provision d'égalisation qui compense la diminution de 4.360 k€ des produits financiers alloués au compte technique, le résultat technique brut s'inscrit en hausse, à 16.681 k€ contre 13.104 k€ en 2016. Le prélèvement des rétrocessionnaires sur le compte de résultat est limité à 813 k€, portant le résultat technique net à 15.868 k€, en repli sur le montant de 19.397 k€ affiché au terme de l'exercice précédent. L'exercice se solde par un **excédent après impôts au niveau de 19.712 k€**, en repli sur le résultat de 2016.

Bonifiés par l'excédent de l'exercice, les **fonds propres comptables s'élèvent à 422.392 k€**. Ils représentent près de 5 fois le chiffre d'affaires de l'exercice, et près de 110 % des provisions techniques nettes de rétrocessions autres que celle afférentes au Carnet d'Épargne de Capma & Capmi. Les **plus-values latentes** à la fin de 2017 étaient **évaluées à un total de 124.303 k€**, en progression sur le stock de 107.727 k€ disponible au 31 décembre 2016. Ces réserves constituent d'indiscutables éléments de solvabilité, remarque devant être faite que la réalisation de ces plus-values donnerait lieu au paiement d'un impôt.

Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la société, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne, Vitis Life et Monceau Euro Risk jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2017 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de la provision pour dépréciation à caractère durable. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux de 3,0 % sur la période de 5 années durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traitées dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions réglementaires imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des associés, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent.

Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistres estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois Gie auxquels adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance (le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et Monceau assurances dommages).

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposés à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la capacité de l'entreprise à recouvrer sa créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à ce titre à la société par ses associés, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une provision en cas de doute sur leur recouvrement.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	97 499	4 894	-	102 393
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	97 499	4 894	-	102 393
TOTAL BRUT	100 122	4 894	-	105 016

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 624	-	-	2 624

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	97 499	102 393
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	97 499	102 393
TOTAL NET	97 499	102 393

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	157 876	-	-	157 876
Créances sur titres de participations	13 600	-	-	13 600
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	356 805	-	28 004	328 800
TOTAL	528 281	-	28 004	500 276

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Créances sur titres de participations	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	171 476	171 476
Créances sur titres de participations	13 600	13 600
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	356 805	328 800
TOTAL	528 281	500 276

Valeurs brutes au 31/12/2017

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	339 406	161 774	127 627	373 554
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	98 598	19 314	36 033	81 879
Prêts	4 082	4 182	4 067	4 197
Autres placements	5 512	117	-	5 629
TOTAL BRUT	447 598	185 387	167 727	465 258

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	9 195	3 519	4 055	-	8 659
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	9 195	3 519	4 055	-	8 659

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	330 212	364 895
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	98 598	81 879
Prêts	4 082	4 197
Autres placements	5 512	5 629
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	438 403	456 599

4.1.4 État récapitulatif des placements

4.1.4.1 Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2016
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	102 758	100 134	117 734	94 419
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	175 187	173 665	236 812	175 194
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	120 215	120 215	134 849	113 532
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	14 615	14 615	13 415	14 339
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	24 290	23 891	23 200	11 770
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	4 182	4 182	4 182	4 060
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	15	15	15	22
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	688 298	678 193	709 194	711 562
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en				
- dans l'OCDE	5 629	5 629	5 629	5 512
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	1 135 188	1 120 539	1 245 031	1 130 411

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2016
dont :				
- placements évalués selon l'article R 343-9	79 806	76 444	85 204	94 721
- placements évalués selon l'article R 343-10	1 055 382	1 044 096	1 159 828	1 035 689
- placements évalués selon l'article R 343-10				
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	441 262	436 717	530 208	413 568
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	693 926	683 822	714 823	716 843
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 135 188	1 125 937	1 244 842	1 144 125	1 134 250	1 238 137
Amortissement de Surcote	-	108	-	-	665	-
Amortissement de Décote	-	5 505	-	-	4 504	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 135 188	1 120 539	1 244 842	1 144 125	1 130 411	1 238 137

4.1.4.2

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

4.1.4.3

Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

4.1.4.4

Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2016
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	2 624	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	100 134	100 134	117 734	94 419
Total	102 758	100 134	117 734	94 419

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Valeur de remboursement	85 204	114 321
Valeur nette	76 444	94 721
SOLDE NON AMORTI	8 760	19 600

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- VRN 151042 Index PIB Grec	5 040	-	-	28
Total Grèce	5 040	-	-	28
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	5 040	-	-	28

4.1.5 Créances au 31 décembre 2017

	Montant au 31/12/2017	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2016
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	329	329	-	442
Créances nées d'opérations de réassurance	22 066	5 708	16 358	31 915
Autres créances	2 299	2 299	-	2 205
Total	24 694	8 336	16 358	34 562

4.1.6 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Intérêts courus non échus	2 812	2 960
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement	108	665
Autres	5 341	5 220
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	8 261	8 845

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41000 Vendôme Société d'assurance non-vie	Société anonyme	100,00%	30 000	46 610	84 157	118	-	2 306 (créditeur)	-
Monceau Participations SA 52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société de portefeuille	Société anonyme de droit Luxembourgeois	100,00%	111 000	111 010	-	15	-	13 600	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Conseil en actuariat, communication et gestion financière	Société par actions simplifiée	50,00%	228	811	6 064	557	-	522 (débiteur)	-
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme	49,88%	14 963	60 611	31 604	1 392	-	676 (créditeur)	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (Sccm) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	16,88%	60 177	188 914	33 939	29 311	-	190	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	Société Civile Foncière	40,00%	8 678	34 386	147	3 624	-	112 (crédeur)	-

4.2

Éléments du passif

4.2.1

Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2017
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	271 043	175	778	270 440
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	32 314	-	-	32 314
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de solvabilité	45 671	34 329	-	80 000
Sous total	349 029	34 503	778	382 755
Report à nouveau	33 187	21 067	34 329	19 925
Résultat de l'exercice	21 067	19 712	21 067	19 712
TOTAL	403 283	75 282	56 173	422 392

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres ont notamment pour origine :

- la formation du résultat de l'exercice, soit un excédent de 19.712 k€ ;
- la décision prise par l'Assemblée générale du 28 juin 2017 d'affecter le résultat excédentaire de 2016, soit 21.067 k€, au compte de Report à nouveau et de prélever 34.328 k€ sur le compte « Report à nouveau » pour alimenter la réserve de solvabilité.

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2017	31/12/2016
Néant			

4.2.4 Évolution de la sinistralité des affaires acceptées, par exercice de garantie, estimée à la fin de chacun des trois derniers exercices comptables

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Epargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2012	2013	2014	2015

Exercice 2015				
Réglements	50 483	48 798	45 643	23 419
Provisions	14 182	18 244	26 543	39 291
Total charge de sinistres	64 665	67 042	72 186	62 710
Primes Acquises	102 608	93 925	92 141	81 066

Ratio S/P	63,02%	71,38%	78,34%	77,36%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016

Exercice 2016					
Réglements	51 472	51 116	51 741	37 662	29 479
Provisions	14 190	15 755	23 235	24 598	42 961
Total charge de sinistres	65 662	66 871	74 977	62 260	72 440
Primes Acquises	102 951	94 244	94 699	88 452	78 158

Ratio S/P	63,78%	70,95%	79,17%	70,39%	92,68%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Exercice 2017						
Réglements	52 989	53 243	56 812	43 461	47 692	21 357
Provisions	11 782	12 153	20 228	19 932	22 899	36 044
Total charge de sinistres	64 771	65 396	77 040	63 393	70 591	57 401
Primes Acquises	103 046	94 660	95 357	91 699	82 357	75 412

Ratio S/P	62,86%	69,09%	80,79%	69,13%	85,71%	76,12%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	2017			2016
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	413 761	63 648	350 113	368 185
Règlements sur antérieurs pendant l'exercice	53 305	6 544	46 761	43 570
Provision pour sinistres à la clôture	365 164	65 633	299 532	316 348
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	- 4 708	- 8 529	3 821	8 267

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2017, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Provision pour litiges	-	-
Autres provisions pour risques et charges	20	19
TOTAL	20	19

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2017	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2016
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	10 710	10 710	-	6 795
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	1
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 917	3 917	-	8 520
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	12 632	12 632	-	12 465
Total	27 259	27 259	-	27 780

4.2.8

Compte de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Sinistres à régulariser	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	5 505	4 504
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	5 505	4 504

4.3

Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devise (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone euro		1 143 350	1 154 728		
Danemark	DKK	-	90	-	671 910
Royaume-Uni	GBP	2 061	91	1 828 441	80 942
Suède	SEK	4	9	34 783	88 185
1/ Total zone européenne		1 145 415	1 154 919		
Australie	AUD	1 507	11	2 312 867	16 510
Canada	CAD	15 072	6 792	22 666 727	10 213 947
Suisse	CHF	6 211	141	7 267 662	164 685
Maroc	MAD	31 619	29 142	354 821 907	327 027 655
Tunisie	TND	5 764	9 313	17 165 905	27 733 086
Etats-Unis	USD	27 530	13 115	33 016 707	15 728 239
Divers		4 140	4 114		
2/ Total hors Union Européenne		91 843	62 626		
TOTAL BRUT		1 237 258	1 217 545		

4.4

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2017	2016
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	101	71
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	1	1
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	76	55
Autres charges à payer	54	42
État		
Impôts sociétés	-	-
Autres charges à payer	703	785
Autres charges à payer	760	679

TOTAL	1 696	1 633
--------------	--------------	--------------

Produits à percevoir	2017	2016
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	69	166

TOTAL	69	166
--------------	-----------	------------

4.5

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	349 393	354 757
Evaluation des indemnités de départ en retraite	436	430
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	349 829	355 187

Valeurs reçues en nantissement	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	50 768	49 665
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	50 768	49 665

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires directes	Acceptations	Réassurance Carnet d'épargne
Primes acquises	393	85 835	-
Primes	242	83 927	-
<i>Variation de primes non acquises</i>	-152	-1 907	-
Charges de prestations	580	55 950	7 971
Prestations et frais payés	3 056	72 416	36 028
<i>Variation des provisions pour prestations</i>	-2 477	-16 466	-28 056
Solde de souscription	-186	29 885	-7 971
Frais d'acquisition	113	23 199	1 529
Autres charges de gestion nettes	-	4 065	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	113	27 264	1 529
Produits nets des placements	-	12 830	11 030
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	-	12 830	11 030
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	12 350	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	6 671	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-	4 759	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	106	-
Solde de réassurance	-	-813	-
Résultat technique	-300	14 638	1 529
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	3	28 936	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	155	30 844	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	29 737	371 472	328 748
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	31 302	382 459	356 805
Autres provisions techniques à la clôture	17 533	5 655	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	18 444	11 099	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 23.860 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Épargne, de façon que le résultat technico financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au pro rata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Épargne) d'une part, des capitaux propres d'autre part.

5.3 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	194
Frais externes de gestion	81
Frais internes	19
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	294
Amortissement des différences de prix de remboursement	2 666
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	3 519
Autres charges des placements	6 184
Moins values réalisées	1 215
Perte de change	1 648
Pertes provenant de la réalisation des placements	2 863
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	9 341

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	4 894
Autres placements - Entreprises liées	131
Autres placements - Autres	2 252
Revenus des placements	7 277
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 107
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	4 055
Intérêts	13 646
Autres produits de placements	18 808
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	21 067
Profit de change	129
Profits provenant de la réalisation de placements	21 196
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	47 281
NET	37 939

5.4 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	112	342	4	81	539
Charges internes	200	356	1 181	19	1 755
Dotations aux amortissements et aux provisions	8	14	30	-	52
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	320	713	1 215	99	2 346

5.5 Charges de personnel

Compte tenu du faible nombre de salariés employés au cours de l'exercice, cette information est de nature à donner un élément sur leur rémunération individuelle. Elle n'est donc pas fournie, en application des dispositions des articles L123-16 et R123-200 du Code de commerce.

5.6 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2017	2016
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	28	383
Produits sur exercices antérieurs	1 181	927
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	696	119
Total	1 905	1 429
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	36	102
Pertes sur exercices antérieurs	9	6
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	618	750
Total	662	858
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 243	571

5.7

Primes brutes émises

	2017	2016
Primes émises en France	84 169	90 098
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	84 169	90 098

6

Autres informations

6.1

Délais de paiements des fournisseurs et des clients

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-après n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

6.1.1

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1											
Montant total des factures concernées				15 326		15 326						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice				0,79%		0,79%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

6.1.2

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D.441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					0	0					0
Montant cumulé des factures concernée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année	0	0	0	0	0	0						
Pourcentage du montant							0	0	0	0	0	0
Total des factures émises dans l'année							0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	0						0					

6.2

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des Groupements d'intérêts économiques constitués par plusieurs sociétés membres du groupe Monceau Assurances. Elle emploie en outre des effectifs salariés, qui comptaient 2 collaborateurs à la clôture de l'exercice.

6.3

Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2017 :

- 23.410 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 22.753,72 € ;
- 16.821 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance établit des comptes combinés, en intégrant dans le périmètre de combinaison d'une part ceux de ses associés français qui ont, en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, des liens de réassurance importants et durables avec elle, d'autre part ceux des filiales de cet ensemble.

6.5 Utilisation du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi

Un Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 33 449 euros est comptabilisé au 31 décembre 2017.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2017 et approuve le contenu de ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 19.712.193,11 euros, au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes combinés de la Mutuelle Centrale de Réassurance, établis conformément aux dispositions prévues aux articles L.345-2 alinéa 3 et R.345-1 à R.345-7 du code des assurances.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2017, 23.410 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 22.753,72 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2017, 16.821 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MUTUELLE
CENTRALE DE
RÉASSURANCE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31

décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Acceptations en Réassurance

La comptabilisation des opérations d'acceptation en réassurance repose sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement, principalement sur des données de sinistres et de primes incluant une part estimée.

Le montant des primes et sinistres en acceptation s'élève respectivement à 85.6 M€ et 106.7M€ au 31 décembre 2017. Afin d'élaborer une comptabilité exhaustive, la Mutuelle Centrale de Réassurance a procédé à une estimation des comptes d'une partie des cédantes qui n'ont pas été transmis avant la date de clôture ces informations. L'objectif de ces travaux est de contrôler la cohérence des estimations effectuées en comparant les estimations en N-1 avec le réel en N-1 d'une part, et en modifiant le calcul de l'estimation N en fonction de l'analyse effectuée.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser. Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces opérations d'acceptation en réassurance comme un point clé de l'audit.

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des primes et sinistres acceptés en réassurance, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Revue par échantillonnage des traités (nouveaux traités ou traités renégociés),
- Cadrage de la comptabilité avec les données de gestion (AS400),
- Revue informatique de l'état clé utilisé (CPS3),
- Le rapprochement exhaustif des comptes des cédantes associées avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),

- Le rapprochement par sondage des comptes des cédantes (mutuelles conventionnelles) avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
 - Comparaison des estimations N-1 avec le réel N-1,
 - Vérification de la prise en compte de la comparaison précédente dans le calcul de l'estimation N
- **Placements – valorisation et niveau de provisionnement des actifs financiers non cotés**

Les placements figurent au bilan à 1 126 M€ au 31 décembre 2017 et représentent le poste le plus important de l'actif. Ce poste est composé principalement :

- d'obligations, et autres titres à revenus fixes,
- d'immobilier,
- d'actions et autres titres à revenus variables,

La valeur de réalisation retenue à la clôture correspond généralement au dernier cours de cotation, au dernier prix de rachat, au prix qui serait obtenu en cas de cession dans des conditions de marché.

Comme indiqué dans le paragraphe 3.2 de l'annexe sur les comptes annuels, pour les placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances (placements immobiliers, valeurs mobilières et parts de fonds communs de placement, titres de créance, titres de participation), une provision pour dépréciation ligne à ligne est constatée lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable conformément au règlement ANC 2015-11 article 123-6.

Pour les actifs destinés à être conservés pour une période d'au moins 5 ans, la provision pour dépréciation durable correspond à la différence entre une valeur vénale multipliée par un coefficient de 1,159. Ce coefficient suppose une revalorisation de 3% sur 5 ans. Pour les actifs destinés à être cédés durant cette période de 5 ans, la dépréciation est la différence entre la valeur vénale et le prix de revient.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des placements dans le bilan de la mutuelle, et de la détermination des dépréciations (8,7 M€ au 31 décembre 2017 dans les comptes annuels) impliquant de la part de la direction une part significative de jugement.

Notre approche d'audit détaillée ci-après inclus, lorsque nécessaire, l'intervention d'experts en valorisation et en audit informatique.

Les principales procédures d'audit mises en œuvre sont :

- La revue des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers,
- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements,
- La réalisation de contre-valorisations indépendantes sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés,
- Le rapprochement par sondage des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'analyse de la capacité et de l'intention de détenir jusqu'à leur horizon de détention les placements faisant l'objet d'indices objectifs de dépréciation durable,
- La revue de l'exhaustivité du calcul des valeurs recouvrables des titres dépréciés.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Mutuelle Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 30 juin 2001 pour le cabinet MAZARS et du 15 décembre 2015 pour le cabinet AXIS AUDIT.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la 17^{ème} année de sa mission

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 13 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



CHRISTOPHE BERRARD

AXIS AUDIT



LAURENT JAMET



LES 13 SOCIÉTÉS ASSOCIÉES DE LA MCR

- Monceau Générale Assurances (MGA)
- Monceau Retraite & Épargne (MR&E)
- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA)
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)
- Mutuelle Générale d'Assurances (MGA) (Tunisie)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM) (Sénégal)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles Vie (SONAM Vie) (Sénégal)
- Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS)
- Promutuel Ré (Canada)
- Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabacs de France (MUDETAF)
- Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam)
- Capma & Capmi



1 + 1 + 1 font plus en commun

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00064
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261 C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com